

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 6 du 22 juin 2015



Pommes de terre

Stade phénologique

Sur les 5 parcelles observées cette semaine, 4 sont à floraison ou ont passé fleur et la tubérisation va de 20 à 70%.

Il est à noter une végétation globalement moins poussante que les années précédentes.



Monalisa, Fenay, 22/06/2015, ALG, CA21

Mildiou

Aucun symptôme n'a été observé cette semaine et les conditions météo annoncées pour les jours à venir ne sont pas propices au développement de ce champignon.

Alternaria

4 des 5 parcelles présentent des symptômes modérés d'alternaria.

Les températures chaudes annoncées dans les prochains jours, induisant des stress hydriques, sont propices au développement de cette maladie de faiblesse.

Doryphore

Quelques plants infestés sont observés dans 1 parcelle, en agriculture biologique. Le risque est globalement faible.

Néanmoins, la vigilance est de mise car les conditions météo et de végétation sont réunies pour favoriser le développement de ce ravageur.

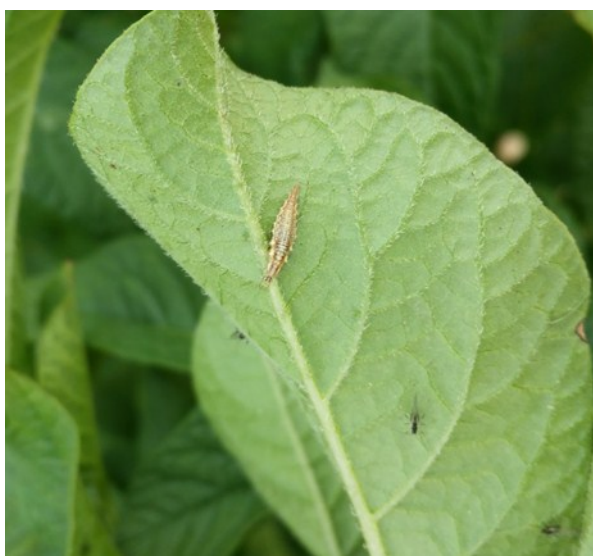


Rappel des seuils d'intervention :

- en agriculture conventionnelle : présence en bordure de 2 foyers pour 1000 m² (foyer : 1 ou 2 plantes avec au moins 20 larves **au stade grain de blé**).
- en agriculture biologique : présence en bordure de 2 foyers pour 1000 m² (foyer : 1 ou 2 plantes avec au moins 20 larves **au stade éclosion**).

Pucerons

Des individus ailés ont été observés dans toutes les parcelles (20 à 70% de plantes porteuses). La pression de ce ravageur quoique croissante, est bien contenue par les auxiliaires présents dont la population et la diversité sont en hausse cette semaine (coccinelles, chrysopes, Orius, syrphes...).



Larve de Chrysope, 22/06/2015, ALG, CA21

Cicadelles

Des cicadelles vertes sont présentes dans 3 parcelles. Leur présence n'engendre guère de dégâts et elles ne sont pas vectrices de virus.

En résumé :

Maladie / ravageur	
Mildiou	
Alternaria	
Doryphore	
Puceron	
Cicadelles	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



Oignons de printemps

Stade phénologique

Sur les 4 parcelles observées cette semaine, les oignons semés sortent leur 8ème feuille. Les oignons repiqués sont en pleine bulbaison (au moins 50% de la taille finale).



Mildiou sur oignon repiqué, Noiron, 22/06/2015, ALG, CA21

Mildiou

Les précipitations de la dernière quinzaine ont favorisé la contamination dans les parcelles d'**oignon repiqué**. Aucun symptôme n'a été observé en oignon semé.

2 parcelles présentent des foyers qui pourraient s'étendre à l'ensemble des parcelles.

La vigilance doit être renforcée.

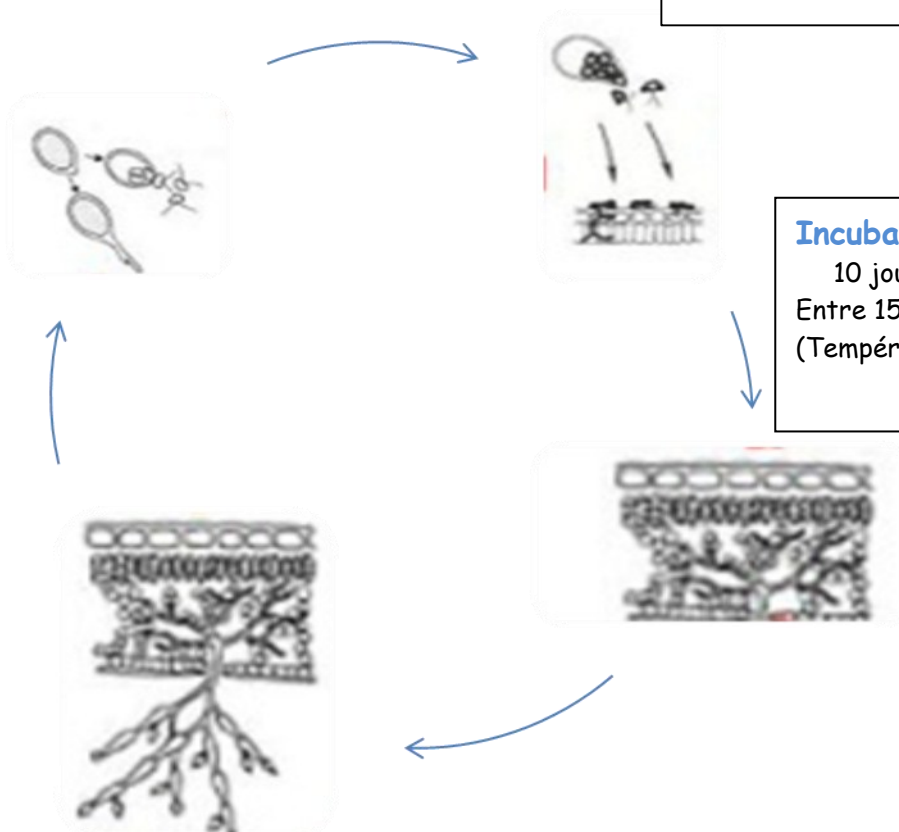
Ci-après le cycle du mildiou de l'oignon (*Peronospora destructor*)

Dissémination :

- Vent / Pluie
- Optimum 7h du matin
- Température 17°C/ 18°C

Germination et pénétration:

- Obscurité
- Humidité
- 2h à 10°C



Incubation :

10 jours :
Entre 15 et 17°C
(Température moyenne)

Sporulation :

Température Moyenne entre 18 et 23°C
Humidité relative >95%
1 à 6h sans pluie
(Obscurité)

Schémas extraits du site : www.pameseb.be

Contamination : dispersion des spores si présentes, puis germination et pénétration dans les tissus de la plante.

Incubation : évolution du champignon dans les tissus de la plante sans manifestation extérieure.

Sporulation : éclosion et fructification.

Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*)

Aucune pression constatée cette semaine.

Thrips

La pression de ce ravageur est croissante dans les parcelles d'**oignon semé** et dans les parcelles en agriculture biologique.

Les 2^{ème} et 3^{ème} générations de Thrips se développent.

La vigilance doit rester de mise, en particulier en vue des températures élevées annoncées.

Mouches

Mouche de l'oignon (*Delia antiqua*)

Aucune mouche capturée cette semaine.

En résumé :

Maladie /ravageur	Risque / Oignon
Mildiou	Jaune
Botrytis	Vert
Thrips	Jaune
Mouches	Vert

Légende	
Risque nul à faible	Vert
Risque moyen	Jaune
Risque élevé	Rouge

Prochain BSV le 07 juillet 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Producteurs en agriculture conventionnelle et AB, Naturalis, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »